



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46

Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 5 AVRIL 2022 A 18H30

L'an deux mille vingt-deux et le 5 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

**PRESENTS** : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - J-M. CARCELLER - O. MAILLET - J-F. CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. PECH - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

**EXCUSE** : M. FAUQUIER (procuration à J-M. CARCELLER).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Mme Dembelé souhaiterait que soit modifié, dans les questions diverses, le paragraphe « Aide en faveur de l'Ukraine ». Elle propose une nouvelle rédaction de ce paragraphe qui est approuvée par le Conseil Municipal. Ainsi rédigé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Sandrine Manresa.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Sandrine Manresa, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la Commune.

2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 du Service Eau et Assainissement.

3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la Régie des Pompes Funèbres.

4/ Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

5/ Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2022.

6/ Questions diverses

1/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 de la Commune.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 de la Commune dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Madame Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2021 de la Commune :

<b>COMMUNE DE CRUZY</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	189 166,69	
CHARGES DE PERSONNEL	410 832,26	
PART A CHARGES INTERCOMMUNALES	32 132,43	
SUBVENTIONS VERSEES	17 075,77	
INDEMNITE ELUS	47 212,28	
ANNULATION TITRES	17 137,26	
OPERATION BONS D'ACHAT	5 920,00	
INTERETS DES EMPRUNTS	14 381,98	
REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES	23 272,00	
AMORTISSEMENTS ETUDES PLU	17 587,98	
CREATION SITE INTERNET		1 850,00
RESEAU ELECTRIFICATION + RESEAUX CABLES		6 534,19
VOIRIE		21 314,33
TRAVAUX MAIRIE		2 959,20
BATIMENTS SCOLAIRES		15 151,14
BATIMENTS PUBLICS		53 011,36
EQUIPEMENT CIMETIERE		6 400,00
MATERIEL ET OUTILLAGE		12 127,70
MATERIEL ROULANT		45 960,00
MATERIEL DE TRANSPORT		22 277,92
MATERIEL BUREAU ET MOBILIER		22 170,27
AUTRE MATERIEL		1 819,88
CAPITAL DES EMPRUNTS		19 605,05
CAUTIONNEMENT RESTITUES		465,00
TRAVAUX REGIE		10 139,99
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>774 718,65</b>	<b>241 786,03</b>
<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
PRODUITS DES SERVICES	40 474,75	
IMPOTS ET TAXES	358 844,00	
TAXE PYLONES	46 764,00	
TAXE ELECTRICITE	14 121,29	
DROITS DE MUTATION	56 684,90	

DOTATION DE SOLIDARITE COMM COMMUNES	14 679,00	
FPIC	30 215,00	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	229 568,60	
REMBOURSEMENT SALAIRES	44 556,20	
REMB FRAIS PERSONNEL EAU	59 918,40	
REVENUS DES IMMEUBLES	40 312,03	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 928,94	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 008,57	
ANNULATION MANDATS	2 652,05	
TRAVAUX EN REGIE	10 139,99	
AFFECTATION EN RESERVES		100 000,00
FCTVA		39 037,89
TAXES AMENAGEMENT		14 233,78
CAUTIONNEMENT RECUS		65,00
SUBV EGLISE (REGION+CD34)		18 700,00
SUBV INONDATIONS : CD34		46 451,39
SUBV LOG COMM PALULOS		2 467,50
SUBV ETANCHEITE ECOLES FAIC 2020		7 749,92
SUBV LABEL ECOLE NUMERIQUE		1 784,55
SUBV ACCESS SALLE POLY (REGION)		1 124,35
AMORTISSEMENTS PLU		17 587,98
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>979 867,72</b>	<b>249 202,36</b>
<b>Excédent Fonctionnement 2021</b>	205 149,07	
<b>Excédent Investissement 2021</b>	7 416,33	
<b>Résultat clôture Fonctionnement 2020</b>	356 926,00	
<b>Résultat clôture Investissement 2020</b>	24 102,81	
<b>Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2022</b>	562 075,07	
<b>Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2022</b>	31 519,14	

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la commune ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : S. Pech), approuve les documents présentés ci-dessus.

## **2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 du service Eau et Assainissement.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du service Eau et Assainissement dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Mme Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du service Eau et Assainissement :

# **COMMUNE DE CRUZY**

## **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ELECTRICITE	16 423,89	
TELECOMMUNICATIONS	302,85	
FOURNITURES DIVERSES	6 508,34	
ENTRETIEN RESEAUX + STEP	3 040,68	
ANALYSES D'EAU	2 102,90	
TRAITEMENT BOUES	2 640,00	
REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU	27 617,00	
INTERET DES EMPRUNTS	4 094,59	
TITRES ANNULES	5 690,10	
ACHAT D'EAU	354,61	
AMORTISSEMENT DES BIENS	60 316,39	
CHARGES DE GESTION : FSL EAU	863,62	
FRAIS BANCAIRES TIPI	67,85	
REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE	59 918,40	
CAPITAL DES EMPRUNTS		6 653,12
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		16 789,25
DUP CAPTAGES		6 832,66
MAT SPEC EP		4 020,86
MAT SPEC EU		2 565,73
RESEAU EU + EP STE FOI		20 832,38
RACCORDEMENT STEP QUARANTE ETUDES		7 710,00
	<b>189 941,22</b>	<b>65 404,00</b>
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VENTE DE L'EAU	110 108,89	
REDEVANCES ASST COLL	90 362,30	
REDEV MODERNISATION RESEAU	7 599,60	
REDEV POLLUTION DOMESTIQUE	15 576,40	
TAXES DE RACCORDEMENT	2 070,00	
TRAVAUX DE RACCORDEMENT	2 398,71	
VENTE COMPTEURS + COFFRES	940,00	
PFAC	10 196,70	
PART GD NARBONNE TX INVEST LA CROISADE	760,59	
FCTVA	456,96	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	16 789,25	
AFFECTATION EN RESERVES		80 000,00
AMORTISSEMENT BIENS		60 316,39
FCTVA		24 764,80
SUBV DUP CAPTAGES (CD34+DETR+AE)		37 508,00
	<b>257 259,40</b>	<b>202 589,19</b>

Excédent Fonctionnement 2021 : 67 318,18 €

Excédent Investissement 2021 : 137 185,19 €

Résultat clôture Fonct 2020 : 171 932,13 €

Résultat clôture Inv 2020 : 31 872,26 €

**Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2022 : 239 250,31 €**

**Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2022 : 169 057,45 €**

**Restes à Réaliser pour dépenses Invest 2022 : 210 000 €**

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2021 du service Eau et Assainissement ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : S. Pech), approuve les documents présentés ci-dessus.

**3/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la Régie des Pompes Funèbres.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 de la Régie des Pompes Funèbres dressé par le Receveur Municipal. Ce compte étant en adéquation avec le compte administratif de la Commune, il propose de l'approuver sans réserve.

Monsieur le Maire laisse la place à Mme Manresa, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le compte administratif 2021 de la régie des Pompes Funèbres :

## **COMMUNE DE CRUZY**

### **REGIE DES POMPES FUNEBRES**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
AMORTISSEMENT DES BIENS	1 441,09	
ASSURANCE	1 083,15	
CERCUEILS	871,74	
VETEMENTS DE TRAVAIL	245,00	
OUVERTURE DE CAVEAU	150,00	
CONFORMITE CORBILLARD	354,16	
SALAIRES PERSONNEL	1 155,10	
	<b>5 300,24</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
AFFECTATION EN RESERVES		700,52
AMORTISSEMENT DES BIENS		1 441,09
OBSEQUES	4 603,35	
	<b>4 603,35</b>	<b>2 141,61</b>

**Résultat fonctionnement exercice 2021 : - 696,89 €**

**Résultat Investissement exercice 2021 : 2 141,61 €**

**Résultat clôture Fonctionnement 2020 : 690,35 €**

**Résultat clôture Investissement 2020 :-200,52 €**

**Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2022 : - 6,54 €**

**Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2022 : 1 941,09 €**

Mme Manresa demande au Conseil d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2021 de la Régie des Pompes Funèbres ainsi que l'affectation de résultats qui en découle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

#### 4/ Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil les bases de la réforme de la fiscalité directe locale et soumet à l'assemblée l'état 1259 COM qui lui a été adressé par les services fiscaux et qui ne porte que sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il expose qu'afin de montrer notre volonté d'investissement aux organismes financeurs notamment, il conviendrait de majorer légèrement ces taux. Un débat s'installe. Mme Manresa propose, pour pallier ce manque à gagner, de limiter les dépenses en attribuant à la commission des finances le contrôle de toutes les commandes.

Monsieur le Maire soumet au vote l'augmentation des taxes directes locales pour 2022 :

- POUR une augmentation : 4 voix (R. Affre, J-M. Carceller, M. Fauquier, V. Douville de Franssu)

- CONTRE une augmentation : 10 voix

Les taxes directes locales seront, pour l'année 2022, reconduites comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.06 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.76 %

#### 5/ Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle le tarif de l'eau et de l'assainissement appliqué ces dernières années. Il expose qu'il convient de poursuivre notre objectif d'amélioration du rendement en eau potable qui se traduit par un travail de réfection des réseaux, notamment, cette année, ceux de la rue de Sainte Foi.

Il propose de porter le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 1.30 € et soumet au vote cette proposition :

- CONTRE : 5 voix (M. Azéma, S. Manresa, M. Moreau, N. Soucaille, N. Vinuelas)

- ABSTENTION : 1 (C. Bitter)

- POUR : 8 voix

La deuxième proposition de Monsieur le Maire concerne le tarif appliqué à la redevance assainissement (basée sur la consommation d'eau) qu'il propose de porter à 1.30 €/m<sup>3</sup> et soumet au vote cette proposition :

- CONTRE : 8 voix

- ABSTENTION : 1 (C. Bitter)

- POUR : 5 voix (R. Affre, J-M. Carceller, M. Fauquier, V. Douville de Franssu, S. Pech)

-

Pour l'année 2022, le tarif du m<sup>3</sup> d'eau sera porté à 1.30 €, la redevance assainissement sera maintenue à 1.25 €/m<sup>3</sup>.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

